

TRANSFERT DES FISCALITÉS PAS D'ACCORD

LE CTR DU 15 JUILLET 2021 VENAIT CLORE UN CYCLE DE NÉGOCIATIONS AUTOUR DE L'ACCOMPAGNEMENT DE LA RÉFORME DU TRANSFERT DES FISCALITÉS. ÉTAIENT PRÉSENTS, LA CFDT-CFTC, LA CGT ET L'USD-FO. JUSQU'À LA DERNIÈRE MINUTE, NOUS NOUS SOMMES BATTUS POUR OBTENIR DES AVANCÉES ET MALGRÉ QUELQUES SATISFACTIONS COMME LE RETRAIT DES BUREAUX DE VESOUL ET DE NEVERS DE LA LISTE DES UNITÉS RESTRUCTURÉES, LE CONSTAT RESTE AMER.

TRANSFERT DES FISCALITÉS

Le tempo imposé par le ministre a rendu totalement impossible la possibilité de signer un accord sur l'accompagnement social de la réforme. En conséquence, c'est « en force » que la Directrice Générale va, par une note de service, mettre en musique une grande partie des mesures négociées avec l'ensemble des organisations syndicales.

Dans ce contexte, nous attirons l'attention de tous les douaniers restructurés sur la fragilité des mesures dérogatoires prises. Une note administrative ne vaut pas un accord, d'un point de vue juridique.

C'est pourquoi les travaux reprendront à la rentrée.

La CFDT a déjà fixé ses priorités :

- Des mesures indemnitaires à l'attention des douaniers impactés, mesure générale ou mesure de préjudice et également la correction du CIA (Complément Indemnitaires d'Accompagnement) qui ne doit pas prendre en compte la moyenne des revenus des 12 derniers mois mais le meilleur revenu.
- Des possibilités d'ajustement de la FAQ sur l'accompagnement social dont la rédaction prête encore à interprétation.
- Des engagements sur nos futures missions et la géographie des services.

MISSIONS

Concernant les missions de la DGDDI et leurs perspectives d'évolution, la Directrice Générale a dévoilé une partie des pistes étudiées.

TRANSFERT DES MISSIONS DE CONTRÔLE À L'IMPORTATION DE LA CCRF

Après une expérimentation à Dunkerque et Calais, le déploiement se poursuit au Havre (10 emplois) et à Marseille (8 emplois).

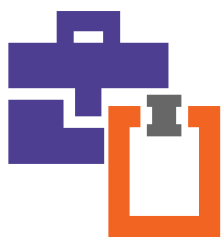
Au final, 23 autres résidences sont programmées à terme, pour exercer cette mission. Les échanges se poursuivront à la rentrée et **la CFDT compte bien peser pour augmenter sensiblement le nombre de bureaux concernés et les effectifs implantés.**

E-COMMERCE

Depuis le 1er juillet, le "paquet TVA e-commerce" est mis en place. Pour absorber les 450 millions de colis prévus, un applicatif Delta H7 a été créé.

Au-delà de la difficulté des opérateurs à monter en puissance dans ce domaine, **la CFDT s'inquiète de la charge de travail conséquente qui dès aujourd'hui va peser sur les services.** Il faut y répondre en urgence et parallèlement, développer une politique de contrôle digne de ce nom, seule capable de sécuriser nos emplois.

COMPTE RENDU
DU CTR DU
15 JUILLET 2021,
TRANSFERT DES
FISCALITÉS



CRÉATION DU PARQUET EUROPÉEN

Ce fut essentiellement un point d'information.

Sa mise en place est effective depuis le 1er janvier et ce dernier sera compétent pour les fraudes transfrontalières dans le cadre de la protection des intérêts financiers de l'UE (recettes et dépenses). Concrètement, pour la Douane sont concernées les infractions classifiées au 414.2 (contrebande), au 415 (blanchiment) et au 28.1 du CPP (compétence SEJF). Il y aura inexorablement des conséquences pour la Douane car nous ne serons plus en mesure de transiger ni d'aller en justice quand le parquet européen sera saisi.

Nous souhaitons donc un point d'étape régulier pour sécuriser l'action et la pérennité de nos services d'enquête qui sont déjà très impactés par le transfert des fiscalités.

VALORISATION DES DONNÉES

Là aussi ce fut un point d'information. La DG a timidement tenté de présenter un projet appelé « valorisation des données » qui consiste à cartographier les contentieux surveillance sur un territoire donné (selon les heures, les axes, les jours, les unités, la nature des résultats...). Un outil qui mal utilisé, pourrait être catastrophique.

La CFDT a rappelé la difficulté qu'ont eu certains directeurs à comprendre l'usage pertinent que l'on pouvait faire des indicateurs de performance. Il ne faut pas reproduire les mêmes erreurs. Autant dire que nous serons extrêmement vigilants sur cette expérimentation qui se fera au sein de la DI de Lyon.

ARRÊTÉ DÉSIGNANT LES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION

Le bénéfice des mesures de réorganisation est soumis à la reprise des résidences concernées à l'arrêté du 16 juin 2020. Il doit donc être modifié pour permettre aux collègues des bureaux impactés par le transfert des TIC et du DAFN d'en bénéficier.

Notons que de manière dérogatoire et suite aux négociations, les agents concernés par les transferts à venir (TCPE, amendes...) peuvent aussi demander le bénéfice des mesures d'accompagnement.

La CFDT Douane est montée au créneau pour dénoncer l'intégration des bureaux de Vesoul et Nevers qui ne sont pas concernés par la réforme. Sauf si un agent de ces bureaux souhaitait bénéficier d'un effet d'aubaine, auquel cas nous reverrions notre position.

Pour nous, il est hors de question de mettre dans l'arrêté, des structures qui ne sont pas concernées par la présente réforme au risque de les fragiliser. La DG accède à notre demande et retire les bureaux de Vesoul et Nevers de l'arrêté. Elle écrira directement aux agents concernés pour savoir si l'un d'entre eux souhaite bénéficier d'une mesure d'accompagnement.

ADAPTATION DES LDG MOBILITÉ DANS LE CADRE DU TRANSFERT DES FISCALITÉS

Dans le cadre des négociations sur le transfert des fiscalités, il a été demandé une priorité subsidiaire de mutation pour les conjoints d'agents restructurés.

La DG accède à cette demande et attribue 200 points aux agents concernés. Elle modifie les LDG mobilité en conséquence et cette priorité est cumulable avec la priorité légale pour rapprochement de conjoint.

La CFDT a cependant émis des réserves sur un point : pour en bénéficier, les agents doivent être mariés ou pacsés avec une imposition commune (une procédure qui peut prendre 1 an) si bien que la CFDT demande qu'une adresse fiscale commune soit suffisante.

L'administration va regarder la faisabilité de cette revendication qui est selon elle, exorbitante par rapport au droit fonction publique. Il faudrait donc obligatoirement passer par la signature d'un accord faisant force de loi pour sécuriser ce point.

À suivre.

VOS REPRÉSENTANTS À CE CTR

David-Olivier CARON,
Secrétaire général

Isabelle REYJAL
(CTFC)

Christophe ABADIE

Laurent CESCO



ACCORD RELATIF À L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DE LA RÉFORME

Vous l'avez compris, la DG passe en force et sans l'accord des OS, les mesures négociées en cette fin de semestre. Le tempo ne permet pas de négocier des mesures indemnitaires et encore moins de donner des garanties sur les missions.

La CFDT a renouvelé sa **demande de correction des modalités de calcul du CIA** (Complément Indemnitaires d'Accompagnement) qui permet aux agents de ne pas avoir de perte de salaire en cas de restructuration. En effet, celui-ci est calculé sur la moyenne des 12 derniers mois, ce qui crée une perte de revenus en cas de changement d'échelon dans l'année.

C'est pourquoi nous demandons **que le CIA soit désormais calculé sur la base du meilleur des 12 derniers mois**. Là aussi, il s'agit d'un droit "exorbitant" par rapport au cadre normal et il faudrait passer par un accord.

ACCORD RELATIF À LA MISE EN ŒUVRE DU TÉLÉTRAVAIL

Le télétravail de crise va prendre fin (à priori au 31 septembre) et les conventions de télétravail précédemment signées sont aujourd'hui obsolètes. Vous avez reçu notre dernière publication sur le sujet.

Le texte Douane étant nettement moins disant que le texte signé au niveau de la Fonction publique, la CFDT Douane a bien sûr refusé de s'engager dans un accord avec la DGDDI.

La DG n'a eu d'autre choix que de convenir de la qualité de l'accord Fonction Publique et va donc dans un premier temps, prendre des mesures transitoires à travers une instruction pour permettre dès le 1er octobre la mise en place du télétravail conventionnel.

Nous aurons ensuite jusqu'à la fin de l'année pour signer un accord avec la DGDDI afin d'améliorer les points qui peuvent encore l'être.

La CFDT a été claire, il ne doit en aucun cas minorer les acquis de l'accord Fonction publique.

EN CONCLUSION

Concernant l'accompagnement social de la réforme, il reste en débat les sujets les plus complexes dans le sens où tout ce qui est indemnitaire doit être validé par Bercy.

Il en est de même pour l'avenir de nos missions et la géographie des services.

C'est donc avec des réserves et des inquiétudes que nous aborderons à la rentrée la reprise des échanges.

Les premiers agents restructurés auront déjà dû se prononcer sur leur avenir, la machine sera donc malheureusement lancée.

Nous invitons l'ensemble des agents restructurés à nous contacter dès que le besoin s'en fait sentir, nous sommes à leur disposition et à leurs côtés dans cette période difficile.

